



# Plan vélo de l' agglomération nantaise

2009 - 2014



**Nantes métropole - Direction Générale des Déplacements**



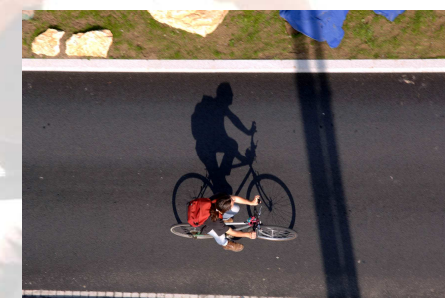
## Le vélo aujourd'hui dans l'agglomération nantaise

- **Une part modale des déplacements encore faible :**  
2 % des déplacements tous modes (INSEE 2008)
- **Une progression constatée au cours des 3 dernières années qui tend à s'accroître :** + 11 % entre 2006 et 2008
- **Un potentiel important (enquête qualitative 2009 - 1000 personnes) :**
  - **63%** des personnes interrogées **possèdent un vélo,**
  - **7%** des personnes interrogées déclarent **se rendre au travail à vélo,**
  - **Plus on habite en zone dense, plus on utilise le vélo quotidiennement** (16% des personnes interrogées dans la zone intra-boulevard; 7% à l'extérieur du périphérique)
  - **Le vélo est considéré comme un moyen de transport à part entière,** plus que comme un loisir, et jouit d'une meilleure image que dans la moyenne des agglomérations françaises.



## Le vélo aujourd'hui : pourquoi une ambition forte ?

- Tous modes confondus, la distance moyenne des déplacements dans l'agglomération **est de 5 kms**
- Le vélo en zone urbaine : **le mode le plus souple et le plus rapide sur 3 kms**
- Le vélo : un mode de déplacement **économique** financièrement et qui génère des gains de temps importants pour les courts trajets en zone urbaine dense.
- Le vélo : un mode **complémentaire des autres modes** ; son développement est l'une des conditions d'une **circulation apaisée** dans les centres-ville
- Le vélo : un élément de **santé individuelle** et de **protection de l'environnement**





## Le vélo aujourd'hui dans l'agglomération nantaise : une ambition forte

**Une ambition forte pour faire du vélo quotidien un mode majeur des déplacements de proximité** dans l'agglomération nantaise, au service :

- De la mobilité
- De la qualité de vie
- De l'environnement

**Un objectif à terme de :**

- **15 % des part modale en cœur d'agglomération**
- **15 % de part modale pour les déplacements jusqu'à 5km**





## Comment développer la pratique du vélo quotidien ?

### 4 axes pour développer la pratique du vélo quotidien :

- **Renforcer** les services liés au vélo (Bicloo, Ville à Vélo, autres services de locations)
- **Faciliter** l'usage du vélo sur l'espace public :
  - Développer les facilités de stationnement
  - Prendre en compte le vélo dans l'organisation des plans de circulation et l'aménagement de l'espace public
  - Traduire dans les faits le concept de voirie partagée
- **Communiquer et inciter** à l'évolution des comportements de mobilité en faveur de la pratique du vélo
- **Evaluer** les actions mises en œuvre et leur impact sur la pratique du vélo



## Renforcer les services liés au vélo

**Permettre au citoyen d'utiliser le vélo en milieu urbain soit de manière exclusive, soit en complément de l'usage d'un autre mode**

### 1 - Bicloo

- **89 stations, 790 vélos**
- **Déplacements de courte durée** en centre aggro,
- Une nouvelle **extension à l'été 2011** : 99 stations soit 10 stations supplémentaires – 880 vélos
- **Une réflexion sera engagée avec l'exploitant pour augmenter l'amplitude horaire du service notamment sur les heures de nuit.**



### 2 - Ville à Vélo

- Dès septembre 2009 réorientation du service avec **200 vélos** vers :
  - La **location de flotte aux entreprises**, y compris des VAE (plans de mobilité)
  - La **location de moyenne et longue durée aux particuliers** (le vélo facile sans soucis de stationnement et sans entretien pour un public d'urbains, et pour un usage occasionnel )
  - Une **visibilité accrue** du service via les organismes partenaires (TAN, SNCF, LILA, OTNA) et sur la voie publique



### 3 - Vélocampus

- **300 vélos** loués à l'année par l'association Vélocampus aux étudiants pour un usage quotidien
- Afin de répondre à la demande, il est proposé de passer l'offre à **400 vélos** avec un soutien logistique de Nantes Métropole.



### 4 - Différentes expérimentations dans les mois à venir

- 4.1 – Vélos à assistance électrique** : dispositif incitatif de lancement pour 1 an, reconductible. Subventionnement de l'achat de VAE auprès des salariés engagés dans un plan de mobilité (200€ par vélo)
- 4.2 – Vélos pliants** loués aux abonnés des TC pour compléter leur trajet (60 vélos en **2010**)
- 4.3 – Location de vélos** à la journée dans certains **pôles d'échanges TC** : 3 pôles dès **2010**





# Développer les facilités de stationnement

## 1 - Sur l'espace public

1.1 - Implantation **dès 2010**, tous les 50 à 100 mètres, d'appuis-vélos **sur voirie** dans les centres urbains de Nantes et des communes de l'agglomération

- **Installation sur l'espace public de 1500 à 2000** (1390 aujourd'hui) appuis supplémentaires en cœur d'agglomération (boulevards et Ile de Nantes).
- 2000 appuis vélos supplémentaires dans les centres urbains des 24 communes.
- Des mobiliers positionnés pour **laisser la place au piéton** de circuler confortablement
- Le marché d'acquisition du matériel spécifique est présenté au bureau du 20 novembre 2009.

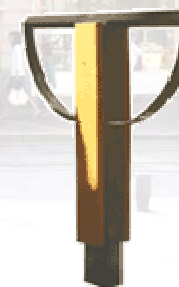
1.2 - Compléter et mailler les appuis-vélos **au droit des pôles générateurs de flux et équipements accueillants du public**

1.3 - **Plan général d'implantation établi en concertation avec les associations concernées**



## 2 - Dans les parkings publics

- Création et développement d'espaces conséquents de stationnement vélo **dans tous les parkings en ouvrage** du centre-ville, pour favoriser le stationnement abrité et sécurisé des vélos et de leurs accessoires
- **Objectif : 500 places en 2010**



## 3 - Dans les pôles d'échanges

3.1 - Création de **1000 places** de stationnement vélo (appuis simples, stationnement abrité et/ou sécurisé) **dans les 38 P+r** de l'agglomération (**entre 2010 et 2012**). Les capacités existantes (330 places) commenceront à être renforcées dès 2010 dans le cadre d'un marché spécifique d'acquisition de matériel.

3.2 - Création de **1000 places de stationnement vélo à la gare SNCF** (en plus des **200 places existantes**) nord et sud (parkings en ouvrage, parcs en enclos et espace public) d'ici fin 2010 (début de la DSP gare)





## Développer les facilités de stationnement

### 4 - Dans les quartiers d'habitat collectif,

- Encourager le développement des stationnements sécurisés en relation avec les bailleurs sociaux et syndics

### 5 - Au travers du PLU,

- Renforcement des normes imposées par les PLU en relation avec les communes (calcul en nombre de places de stationnement vélo au regard des surfaces construites)



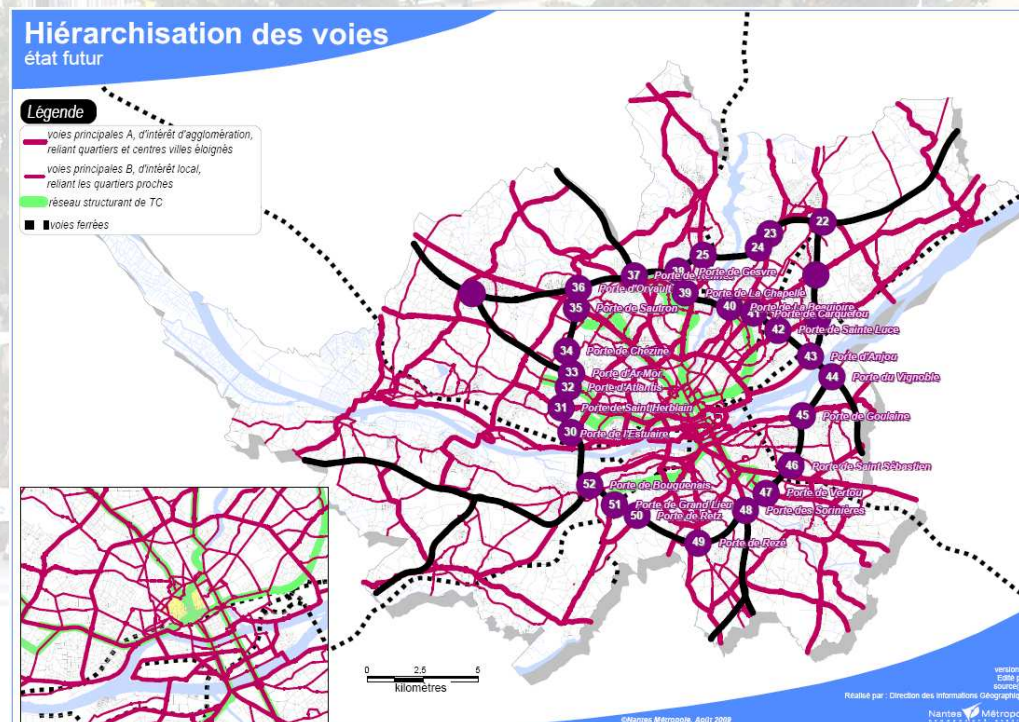


## Des aménagements cyclables en cohérence avec la stratégie d'organisation des circulations tous modes de Nantes métropole

### GRANDS PRINCIPES

**Les voies principales relient les différents quartiers et centres-villes de l'agglomération :**

- Elles assurent les déplacements tous modes (piétons, vélos, TC, VP)
- Leur aménagement doit inclure le partage des modes selon la vie urbaine traversée
- La règle générale inclut l'équipement en aménagements cyclables qui permettent au vélo quotidien les relations inter-quartiers aisées et sécurisées



**L'espace à l'intérieur du quadrillage des voies principales correspond aux quartiers calmes**

- Les voiries internes ont vocation à être traitées en voiries apaisées : aménagements de voirie réalisés progressivement, permettant de pacifier la circulation et d'apaiser les vitesses : zone 30 – zone de rencontre – aire piétonne
- Le vélo comme le piéton y ont une place privilégiée
- Réflexion sur les régimes de priorité
- ...



## Des aménagements cyclables en cohérence avec la stratégie d'organisation des circulations tous modes de Nantes métropole

Sur la base du travail en cours de hiérarchisation des voiries d'agglomération, engagement des actions suivantes :

- Réalisation pour **décembre 2009** en lien avec les associations d'usagers du **guide technique d'aménagements en faveur du vélo**, à intégrer dans la future charte d'aménagement des voiries destinée à s'imposer à tout intervenant sur l'espace public
- **Création d'une mission déplacements doux composée de 4 agents** rattaché au DGA de la DGD. Elle aura pour mission de mettre en œuvre le plan vélo, l'aide à la réalisation des plans communaux modes-doux ainsi que la vérification de la prise en compte des vélos et piétons dans tous les projets de Nantes Métropole et ses partenaires.
- Engagement **dès l'automne 2009** d'une phase d'élaboration de **24 plans communaux modes-doux**, réalisés en concertation avec les communes et centrés sur la desserte des polarités et des équipements de proximité (1ers plans vélos, dont le centre agglomération, dès 2010)



## Les plans communaux modes doux: La partie vélo:

**Le vélo étant un mode de déplacement de proximité, il est décidé constituer des plans communaux vélos destinés à favoriser les déplacements quotidiens à vélo. Ils ont vocation à intégrer :**

- La **réalisations d'aménagements** cyclables sur les **voiries principales**
- La **définition des conditions d'apaisement** des circulations **dans les voies apaisées** situées à l'intérieur des mailles des voiries principales (voies limitées 30km/h, zones 30, zones de rencontre, aires piétonnes, chausse ou voie centrale banalisée) de manière à garantir la qualité des déplacements vélo sans marquage systématique
- La **généralisation des doubles-sens cyclables**
- Les **implantations d'équipement de stationnement des vélos** particulièrement au droit de tous pôles générateur de trafic (écoles, commerces, administrations, équipements de loisirs, arrêts de TC...)
- Le **traitement sécurisant des traversées des voies magistrales** et particulièrement du périphérique pour les piétons et les vélos
- Les conditions de **jalonement des itinéraires vélo** notamment pour les relations inter-quartiers
- **Le développement des mesures de police** (contrôle, verbalisation) gérées par les communes et permettant d'assurer le respect par les automobilistes des aménagements cyclables et du cycliste.



## Les plans communaux déplacements doux

### Le Plan Communal comprendra:

- Une cartographie des aménagements cyclables existants
- Une cartographies des cheminements cyclables à réaliser en priorité
- Une cartographie d'intentions sur le schéma des aménagements cyclables, mis en place progressivement.
- Une communication grand public relative à l'organisation des cheminements dans la commune :

### Il s'agira de décrire:

- Les liaisons existantes ou à développer entre les principaux générateurs de flux (équipements, écoles, zones d'emploi).
- La structuration du tissu urbain, de la desserte TC existante et des rabattement possibles ou à organiser vers les liaisons TC
- Les spécificités propres à chaque commune (trame viaire existante, des caractéristiques des infrastructures routières, de la topographie).
- Les atouts dont dispose la commune pour le développement des modes doux



## Aménagement de l'espace public : les actions prioritaires

1. **Généralisation dès fin 2009 des doubles-sens cyclables dans les aires piétonnes et les zones 30** par mise en conformité de la réglementation communale lorsque nécessaire et mise en œuvre de la signalisation correspondante. Une étude au cas par cas permettra d'identifier les besoins de traitement des entrées-sorties de zones.
2. Définition des priorités en lien avec les associations de cyclistes et mise en œuvre de la **généralisation des doubles-sens cyclables** dans l'agglomération (**2010-2013**). Actuellement, 16 kilomètres sont aménagés.
3. **Systématisation des sas-vélos** au droit des carrefours à feux visant à faciliter les mouvements de tourne-à-gauche et le positionnement en amont des voitures. Mise en place progressive à compter de 2010. Travail de planification réalisé par les pôles.
4. **Expérimentation et mise en œuvre du tourne-à-droite** sur certains carrefours à feux : **objectif de 50 tourne à droite aménagés**
5. **Expérimentation du Chaucidou** sur certaines voies de l'agglomération (dès 2010) (suppression du marquage axial, tracé de 2 couloirs cyclables – voie centrale banalisée)
6. **Suppression progressive du stationnement en épi** au droit des aménagements cyclables (particulièrement sur voiries principales), sur les axes les plus dangereux pour les cyclistes et en lien avec les riverains
7. **Boucler le parcours de la Loire à Vélo** par la réalisation d'un itinéraire alternatif sud à valider avec la Région des Pays de la Loire (**2011**). Privilégier le développement en milieu urbain.





## **Aménagement de l'espace public : Une prise en compte systématique des modes doux dans les projets neufs et les rénovations lourdes de chaussées:**

- **Il s'agit de généraliser sur les voiries principales et les voies de liaisons (ou distribution) la prise en compte des modes doux dans les aménagements.**
- **Pour ce faire, le guide d'aménagement des espaces publics et les plans communaux modes doux serviront de références** pour l'examen des projets d'aménagements.
- **À l'analyse, il apparaît que lorsque les modes doux sont intégrés dans les aménagements de l'espace public, ils représentent 7 à 8 % du coût d'opération. Un mécanisme de « réservation » des crédits de 7 à 8 % fléchés sur les aménagements vélo sera mis en place dans la gestion des investissements de voirie, afin de veiller collectivement à atteindre les objectifs du plan vélo.**
- **Le pilotage de ce dispositif sera assuré par les pôles, la direction de l'espace public en lien avec la mission déplacements doux.**



# Communiquer et inciter à l'évolution des comportements de mobilité en faveur de la pratique du vélo

## 1 - Axe communication

- 1.1 - Une **communication offensive** sur les atouts du vélo
- 1.2 - Une **communication permanente** d'incitation à l'usage du vélo et des services mis en œuvre par Nantes métropole et ses partenaires; développement d'évènementiels mettant en scène le vélo urbain
- 1.3 - Une **communication relative au bien-vivre ensemble** dans le partage de l'espace public et le respect de la réglementation

## 2 - Axe incitation

- 2.1 - Avoir un **comportement exemplaire de la collectivité face aux modes doux** (comportement respectueux des agents vis à vis des aménagements cyclables, développement des déplacements professionnels à vélo, etc.)
- 2.2 - Développement des actions de **promotion du vélo dans le cadre des Plans de Mobilité d'Entreprises**
- 2.3 - Développement de **cours de vélo urbain en relation avec les associations**
- 2.4 - Incitation **au développement du vélobus** pour l'accès aux écoles
- 2.5 - **Réflexion en relation avec la CCI sur le développement de boutiques vélo** assurant la maintenance et l'entretien de proximité pour un public urbain, et la vente d'accessoires (à l'image des villes allemandes)

## 3- Concertation et dialogue citoyen:

- 1- Les associations de cyclistes seront régulièrement consultés et informés de l'avancée du plan vélo
- 2- Un registre sera mis à disposition des usagers dans les pôles pour permettre de signaler les difficultés rencontrées sur l'espace public.



## 1 – Evaluer l'évolution de la pratique cyclable

- 1.1 - **Poursuivre les campagnes de comptages trimestriels** manuels sur le réseau cyclable (intra et extra périphérique)
- 1.2 - **Implantation de boucles de comptages automatiques** sur les abords du cœur d'agglomération et les franchissements de Loire (2010 – 2011)
- 1.3 - Organiser des campagnes de **comptages sur les espaces de stationnement** implantés dans les pôles d'échange et parkings au fur et à mesure de leur mise en place
- 1.4 - Observer **l'évolution de l'accidentologie**

## 2 – Evaluer la qualité et le fonctionnement des aménagements

- 2.1 - **Retour régulier sur les aménagements** mis en œuvre afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et, le cas échéant, y apporter les corrections nécessaires (entretien, modifications, etc.)
- 2.2 - **Poursuivre le travail d'observation engagé avec les associations** d'utilisateurs (fiches de signalisation)

## 3 – Evaluer la fréquentation et la qualité des services

- **Evaluer et suivre le fonctionnement de l'ensemble des services** liés au vélo